

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue à l'Hôtel de ville le 1^{er} août 2016 à 20 h.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette et à laquelle les Conseillers suivants sont présents:

M. Ghislain Lachance	M. Reynald Cormier
M. Normand Duclos	M. Éric Lachance

Ainsi que: M. Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier
quatre (4) contribuables

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 10486)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous:

1. Ordre du jour
2. Acceptation des minutes
3. Suivi des comités
4. Avis de motion – modification au règlement # 462-2012 Code d'éthique des employés municipaux
5. Avis de motion – modification au règlement # 474-2014 Code d'éthique des élus municipaux
6. Démission de M. Pierre Fortin, urbaniste
7. Engagement d'une consultante externe en urbanisme
8. Nettoyage des regards et puisards pour 2016
9. Mandat au procureur pour récupération de taxes – matricule 8727-62-6590
10. Inscription au colloque de zone de l'ADMQ pour 2016
11. Prêt de salle – cours de yoga
12. Prêt de salle – cours de peinture
13. Adhésion au programme Pirouettes et cabrioles
14. Conseil sans papier – achat de tablettes électroniques
15. Panneau d'automatisation du réservoir d'eau potable – modifications
16. Signature d'une entente avec Boralex – bris d'infrastructures
17. Mandat à l'ingénieur – travaux avec Boralex
18. Inauguration de la rue Industrielle et du nouveau puits d'eau potable PE-1
19. Inscription au congrès 2016 de la FQM
20. Correspondance et divers
21. Paiement des comptes
22. Levée de l'assemblée

2. ACCEPTATION DES MINUTES (Rés. # 10487)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que les minutes de la session régulière du 11 juillet 2016 soient et sont acceptées telles que rédigées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier.

3. SUIVI DES COMITÉS

Monsieur Normand Duclos, Conseiller, mentionne au Conseil municipal que la contribution de la MRC de Charlevoix à la Corporation du Sentier des Caps de Charlevoix Inc., pour l'agrandissement de la piste de ski de fond, a été reçue et que les travaux ont déjà débuté. Les travaux de rénovation de l'accueil sont presque terminés; il prévoit encore une (1) semaine de travaux.

Monsieur Éric Lachance, Conseiller, mentionne au Conseil municipal que la Régie Intermunicipale de l'aréna Côte-de-Beaupré a donné le contrat de restauration au Restaurant le Montagnais pour les trois (3) prochaines années.

4. AVIS DE MOTION (Avis # 10488)

Modification au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Je soussigné, Normand Duclos, Conseiller, donne avis que je présenterai, lors d'une prochaine assemblée, un règlement visant à modifier le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps.

M. Normand Duclos

5. AVIS DE MOTION (Avis # 10489)

Modification au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Je soussigné, Normand Duclos, Conseiller, donne avis que je présenterai, lors d'une prochaine assemblée, un règlement visant à modifier le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps.

M. Normand Duclos

6. DÉMISSION DE M. PIERRE FORTIN, URBANISTE (Rés. # 10490)

Considérant que monsieur Pierre Fortin occupait le poste d'urbaniste au sein de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant que monsieur Fortin a remis sa démission au Directeur général et Secrétaire-trésorier le 19 juillet dernier ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la démission de monsieur Pierre Fortin à titre d'urbaniste de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps à compter du 4 août 2016. Par contre, monsieur Fortin pourra continuer à travailler sur la concordance de la réglementation d'urbanisme qu'il a commencée et ce, en raison de 6 à 8 heures par semaine, d'une durée qui sera déterminée en fonction de l'avancement du dossier selon les conditions établies avec le Conseil municipal.

7. ENGAGEMENT D'UNE CONSULTANTE EXTERNE EN URBANISME (Rés. # 10491)

Considérant que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps a accepté la démission de son urbaniste monsieur Pierre Fortin ;

Considérant que le Conseil municipal juge très important d'avoir une personne responsable de l'urbanisme ;

Considérant certaines démarches que le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ont effectuées afin de remplir ce poste ;

Considérant que le Conseil municipal veut se donner le temps afin de bien évaluer les options possibles dans ce dossier ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition reçue de madame Chantale Richard et procède à l'engagement de celle-ci à titre de consultante externe en urbanisme. Elle sera l'officier désignée pour l'application de tous les règlements d'urbanisme; le tout selon les conditions établies entre madame Richard et le Conseil municipal. La durée sera également déterminée sur entente entre madame Richard et le Conseil municipal.

8. NETTOYAGE DES REGARDS, PUISARDS ET POSTES DE POMPAGE (Rés. # 10492)

Considérant que, sur le territoire de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps, il existe des regards sanitaires, des postes de pompage, des conduites pluviales appartenant aussi au ministère des Transports du Québec ;

Considérant qu'à tous les ans, il faut faire un entretien pour s'assurer de leur bon rendement ;

Considérant que le Directeur général et Secrétaire-trésorier est allé en invitation de prix pour le nettoyage des regards, des puisards et des conduites du ministère des Transports du Québec et ceux de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps, soient :

- 329 regards sur la route 138 ;
- 120 regards sur l'avenue Royale ;
- 1 regard d'égout sanitaire PP3 ;
- 3 postes de pompage ;
- la disposition des boues ;
- 1 atténuateur d'impact pour la route 138 ;
- 1 regard à la sortie du bassin de la station d'épuration ;

Considérant que le résultat des soumissions reçues avant le 28 juillet 2016 à 11 heures est le suivant :

- | | |
|-------------------------------|--------------------------|
| - Sani-Charlevoix Inc. | 7 890,00 \$ plus taxes ; |
| - Qualinet Environnement Inc. | 7 753,65 \$ plus taxes ; |
| - Sani-Orléans | 7 755,75 \$ plus taxes ; |

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps octroie le contrat pour le nettoyage des regards, des puisards et des conduites du ministère des Transports du Québec et ceux de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps à la compagnie Qualinet Environnement Inc. au prix de 7 753,65 \$ plus taxes.

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps n'acceptera pas d'ajout ou d'extra à la soumission et le travail devra être fait le plus rapidement possible. Les frais reliés aux conduites appartenant au ministère des Transports du Québec devront être facturés à celui-ci, tel que le stipule l'entente entre les parties.

9. MANDAT AU PROCUREUR POUR RÉCUPÉRATION DE TAXES Matricule 8727-62-6590 (Rés. # 10493)

Considérant que le Conseil municipal a pris connaissance d'un immeuble à l'égard duquel une somme importante de taxes est impayée pour les années 2015 et 2016 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps mandate son procureur Me Daniel Bouchard de la firme Lavery, de Billy afin d'effectuer le processus pour récupérer le montant des taxes impayées de 2015 et de 2016 de la fiche matricule 8727-62-6590.

10. INSCRIPTION AU COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ 2016

(Rés. # 10494)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller et résolu unanimement

D'autoriser monsieur Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, à participer au colloque de zone de l'ADMQ, section de la Capitale, qui se tiendra à St-Casimir, dans Portneuf, les 22 et 23 septembre 2016 au coût de 200 \$, taxes et repas inclus.

11. PRÊT SALLE DES LOISIRS - COURS DE YOGA (Rés. # 10495)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le prêt, à titre gratuit, de la salle des loisirs pour la tenue de cours de yoga donnés par madame Lise Riel, enseignante. Ces cours auront lieu à l'automne 2016 et à l'hiver 2017 à raison de deux (2) cours par semaine et ce, pour une durée de dix (10) à douze (12) semaines environ par session.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

12. PRÊT SALLE DES LOISIRS - COURS DE PEINTURE (Rés. # 10496)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le prêt, à titre gratuit, de la salle des loisirs pour la tenue d'un atelier d'arts donné par madame Marie Tardif, artiste-peintre, qui sera tenu à l'automne 2016 et l'hiver 2017 et ce, pour une durée de douze (12) semaines environ par session.

13. ADHÉSION AU PROGRAMME PIROUETTES ET CABRIOLES

(Rés. # 10497)

Considérant qu'un programme est offert par Côte à Côte en Action visant les jeunes enfants de 12 à 48 mois ;

Considérant que ce programme serait intéressant pour les jeunes familles de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant les démarches effectuées par un Conseiller dans ce dossier ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges est intéressée à collaborer à la tenue de cette activité liée à ce programme ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte d'adhérer au programme Pirouettes et cabrioles offert par Côte à Côte en Action. La Municipalité accepte de payer les frais de formation de l'enseignante qui sera chargée de donner les cours. Le coût de cette formation sera de 50 \$. La Municipalité prêtera également la salle des loisirs gratuitement pour la tenue de ce cours. Ce dossier sera administré par le Comité des loisirs qui se chargera donc de la publicité et des inscriptions.

Les citoyens de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges pourront participer à ce cours et ce, au même tarif que celui de Saint-Tite-des-Caps.

14. CONSEIL SANS PAPIER – ACHAT DE TABLETTES ÉLECTRONIQUES (Rés. # 10498)

Considérant que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps a entamé en 2016 un processus de gestion des documents de façon électronique et ainsi être de plus en plus écoresponsable ;

Considérant tous les efforts du Conseil municipal en ce sens au cours de la dernière année ;

Considérant que la tenue d'un conseil sans papier est une suite logique à ce processus ;

Considérant les recommandations du technicien en informatique de la firme Gestion BSP sur le genre d'équipement que le Conseil municipal devrait posséder en fonction des besoins de celui-ci ;

Considérant que cet achat avait été prévu au budget 2016 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le Directeur général et Secrétaire-trésorier à faire l'achat de tablettes électroniques pour chacun des élus, modèle Ipad Air 2, 9,7 pouces, 16 gigs ainsi qu'une tablette supplémentaire identique pour le Directeur général et Secrétaire-trésorier afin que celui-ci soit organisé dans son travail de la même façon que tous les élus. De plus, un étui de protection sera acheté pour chacune des tablettes. Ces tablettes seront programmées par le technicien de Gestion BSP au nom de chaque élu et une formation leur sera donnée.

15. PANNEAU D'AUTOMATISATION AU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE Modifications (Rés. # 10499)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a donné le mandat à la compagnie Automatisation JRT pour faire la mise à jour complète du panneau d'automatisation du panneau de contrôle situé au réservoir de distribution d'eau potable ;

Considérant que, pour rendre encore plus sécuritaire l'accès au panneau de contrôle, il est recommandé d'effectuer des modifications au niveau des démarreurs /sélectionneurs de chacun des moteurs ;

Considérant la proposition que la compagnie Automatisation JRT a fait parvenir au Directeur général et Secrétaire-trésorier pour effectuer cette modification en même temps qu'elle terminera la mise à jour complète de ce panneau de contrôle ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la compagnie Automatisation JRT afin d'effectuer les modifications nécessaires au niveau des démarreurs/sélectionneurs des moteurs situés au réservoir d'eau potable. Le prix pour cette modification sera de 1 600 \$ plus taxes et sera fait en même temps que la mise à jour du panneau de contrôle qui avait déjà été prévu.

16. SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC BORALEX

Bris d'infrastructures (Rés. # 10500)

Considérant la résolution # 10400 adoptée le 7 mars 2016 qui demandait à la compagnie Boralex d'ouvrir un dossier pour bris d'infrastructures routières causé par le transport lourd lors de la construction des éoliennes ;

Considérant un rapport préliminaire d'un ingénieur mandaté au dossier afin de réaliser une étude pour réparer le bris d'infrastructures et l'estimé budgétaire établi pour réaliser les travaux ;

Considérant l'accord de Boralex pour effectuer les travaux en fonction de l'estimé budgétaire établi par l'ingénieur dans le dossier ;

Considérant le projet d'entente que Boralex a soumis à la Municipalité pour que les travaux soit donnés par la Municipalité mais payés par eux en fonction de ce même estimé budgétaire ;

Considérant qu'il est important de réaliser ces travaux de réfection afin d'assurer la sécurité des usagers ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise la Maire monsieur Majella Pichette ainsi que le Directeur général et Secrétaire-trésorier monsieur Marc Lachance à signer l'entente relative aux travaux à réaliser suite au bris d'infrastructures sur l'avenue Royale près de l'intersection de la route 360. Si le coût des travaux dépasse la prévision budgétaire que l'ingénieur a réalisée, les deux parties devront se rassembler ensemble pour prévoir le paiement complet des travaux.

17. MANDAT À L'INGÉNIEUR

Dossier de bris d'infrastructures avec Boralex (Rés. # 10501)

Considérant les travaux que la compagnie Boralex a accepté de payer en lien avec le bris d'infrastructures sur l'avenue Royale près de l'intersection de la route 360 ;

Considérant la signature de l'entente entre la compagnie Boralex et la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps pour effectuer ces travaux de réfection ;

Considérant la proposition que l'ingénieur de la firme Tetra Tech QI Inc a fait parvenir à la Municipalité pour monter tous les plans et devis ainsi qu'effectuer la surveillance de chantier de ces travaux ;

Considérant que c'est cet ingénieur qui avait préparé l'étude préliminaire des travaux avec un estimé budgétaire des coûts ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de l'ingénieur de la firme Tétra Tech QI Inc au prix de 9 500 \$ plus taxes. Cette proposition comprend :

- la réalisation des plans et devis et accompagnement durant l'invitation de prix ;
- l'accompagnement pour le mandat au laboratoire et le contrôle des matériaux ;
- l'accompagnement avant, pendant et après les travaux ;
- la surveillance de chantier partielle.

Cette dépense devra être remboursée par Boralex sur preuve de factures.

18. INAUGURATION DE LA RUE INDUSTRIELLE ET DU Puits D'EAU POTABLE PE-1 (Rés. # 10502)

Considérant qu'en juin dernier les travaux de la nouvelle rue Industrielle ont été complétés ;

Considérant aussi qu'en juillet dernier l'aménagement du nouveau puits d'eau potable PE-1 a été effectué et que, depuis le 25 juillet, la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps puise son eau potable dans une nappe captive souterraine plus sécuritaire que l'ancienne source de la Municipalité;

Considérant que le Conseil municipal juge important que les citoyens de la Municipalité puissent voir de près ces travaux ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps organise l'inauguration officielle de la rue Industrielle ainsi que du nouveau puits d'eau potable PE-1, le 27 août 2016 en après-midi. Tous les citoyens de la Municipalité qui sont intéressés à participer à cette activité seront les bienvenus. Le Maire, monsieur Majella Pichette, sera en charge des invitations auprès des dignitaires. Des informations supplémentaires paraîtront dans le journal Le Montagnard du mois d'août.

Que le Conseil municipal autorise les dépenses reliées à cette activité.

19. INSCRIPTION AU CONGRÈS 2016 DE LA FQM (Rés. # 10503)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

D'autoriser le Maire, monsieur Majella Pichette, à participer au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) qui se tiendra les 29 et 30 septembre ainsi que 1^{er} octobre 2016 à Québec. Les frais d'inscription sont de 720 \$ plus les taxes applicables. De plus, le Conseil municipal autorise le remboursement des dépenses reliées à ce congrès sur présentation des pièces justificatives.

20. CORRESPONDANCE ET DIVERS

Monsieur le Maire mentionne au Conseil municipal qu'il a reçu :

- Une lettre de remerciement de la Maison des jeunes La Zone pour la contribution financière que la Municipalité leur a octroyée.
- Un accusé réception de Mme Dominique Vien, la députée de Bellechasse, Ministre responsable du Travail et de la région de la Chaudière-Appalaches pour la résolution de la Municipalité en lien avec le 3^e lien entre Québec et Lévis.
- Un accusé réception du Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la résolution de la Municipalité en lien avec le 3^e lien entre Québec et Lévis.
- Une lettre d'approbation du MAMOT pour le règlement de la Municipalité # 488-2016 concernant la modification de la taxe municipale pour le financement des centres d'urgence 911.
- Le rapport mensuel de petite caisse du mois de juin 2016 de la bibliothèque Emma-Duclos.

21. PAIEMENT DES COMPTES (Rés. # 10504)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que les comptes et factures suivants, présentés par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés et payés.

Les comptes précédemment autorisés sont ceux figurant au journal des transactions pour la période du mois de juillet 2016 et totalisant la somme de 44 202,18 \$.

Salaires

Pér. du 03/07 au 09/07	11 101,06 \$	Pér. du 10/07 au 16/07	6 234,39 \$
Pér. du 17/07 au 23/07	6 188,10 \$	Pér. du 24/07 au 30/07	6 534,81 \$

Je soussigné, Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, certifie et atteste qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées.

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 10505)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 20 h 58.

Je soussigné, Majella Pichette, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

M. Majella Pichette, Maire

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier